

Rapport 4-4 Avis sur Adhésion de la Région à l'Établissement public foncier (EPF) du Doubs Bourgogne-Franche-Comté	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Territoires-Environnement Rapporteur : Yvon Henry	Séance plénière Mardi 28 mars 2017

Ce rapport dont le CESER est saisi pour information concerne l'adhésion de la Région à l'Établissement public foncier (EPF) du Doubs Bourgogne-Franche-Comté.

Suite à la fusion des Régions Bourgogne et Franche-Comté en 2016 et à l'extension de l'EPF du Doubs interdépartemental sur le périmètre des EPCI volontaires de tous les départements de la région Bourgogne-Franche-Comté par arrêté préfectoral du 3 janvier 2017, la question de l'adhésion de la nouvelle Région à l'EPF se posait. Cette adhésion doit permettre d'organiser les partenariats avec l'EPF au moment de l'élaboration de son programme d'action afin de faire valoir les priorités régionales, notamment sur la gestion économe de l'espace, au même titre que celles des autres membres. Elle permettrait également d'assurer ensuite un suivi régulier de la mise en œuvre de ce programme sur les territoires et de pratiquer des échanges techniques réguliers avec les équipes de l'EPF.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité. La CGT ne prend pas part au vote.